

PROPOSITION D'HONORAIRES

Commune de BAX

 Réf. Devis : D2013-133
 Date : 19/03/2013
 Dossier : DEVIS 2013
 Interlocuteur : oc

31310 BAX


Objet :
BAX - Section B
BORNAGE et RECONNAISSANCE DE LIMITES de la parcelle n°71 /avec les parcelles riveraines n° 70-549-550
DIVISION des parcelles n° 71-77 et domaine public
URBANISME 2 LOTS de 2500 m² (renseignement fourni par le demandeur)

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Coef.	MONTANT HT
Droit d'ouverture du dossier	70,00 €	1		70,00 €
BORNAGE AMIABLE et RECONNAISSANCE DE LIMITES				
Le bornage amiable nécessite l'accord unanime des propriétaires riverains sur les propositions du Géomètre Expert. Les honoraires seront dus dès la présentation à la signature du requérant de ces propositions sous la forme d'un plan ou d'un procès verbal de bornage. Si cet accord ne pouvait être obtenu, notamment du fait des réticences ou de la mauvaise volonté de l'un ou de plusieurs voisins, il sera établi un procès verbal de carence. Le requérant pourra alors poursuivre l'opération, notamment par voie judiciaire. Si de nouvelles prestations étaient demandées, elles feront l'objet d'un devis supplémentaire. "Le géomètre-expert n'a pas d'obligation de résultat, mais une obligation de conseil et de moyens"				
Le client ne souhaite pas que nous traitons les servitudes. Le notaire se chargera de cette mission.				
Recherche et convocation des riverains en courrier simple	10,00 €	3		30,00 €
Analyse des documents fournis	50,00 €	1		50,00 €
Organisation d'une réunion contradictoire et état des lieux nécessaire à l'analyse des limites	600,00 €	1		600,00 €
Géoréférencement: système RGF93 - projection conique conforme	100,00 €	1		100,00 €
Délimitation du périmètre jouxtant le domaine public	70,00 €	1		70,00 €
Matérialisation de la limite (borne, piquet, clou...)	13,00 €	2		26,00 €
Traitement et dessin du plan sous AUTOCAD	250,00 €	1		250,00 €
Rédaction du Procès Verbal de Bornage ou de Carence	170,00 €	1		170,00 €
Envoi des documents aux riverains en courrier simple (signature et archive)	7,00 €	3		21,00 €
DIVISION				
Majoration en cas de modification de la division (300€ mini)				
Dessin du plan sous AUTOCAD	250,00 €	2		500,00 €
Prestations liées au service du cadastre : DMPC	270,00 €	3		810,00 €
Implantation de la limite divisoire	350,00 €	1		350,00 €
CONSTITUTION DE SERVITUDES				
Le client déclare qu'aucun réseau ne traverse les parcelles divisées.				
URBANISME				
Majoration en cas de consultation du service instructeur (200€ mini)				
Levé planimétrique et altimétrique	200,00 €	4		800,00 €
Levé des réseaux apparents, des bâtiments, des voies, des talus et de la végétation				

Report : 3 847,00 €

Réf. Devis : D2013-133
 Date : 19/03/2013
 Dossier : DEVIS 2013

Objet :

BAX - Section B
BORNAGE et RECONNAISSANCE DE LIMITES de la parcelle n°71 /avec les parcelles riveraines n° 70-549-550
DIVISION des parcelles n° 71-77 et domaine public
URBANISME 2 LOTS de 2500 m² (renseignement fourni par le demandeur)

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Coef.	MONTANT HT	
			Report :	3 847,00 €	
Formalités administratives liées à l'application de l'article L.442-1 du code de l'urbanisme: Imprimé CERFA, DP1, DP9, DP10 <i>L'affichage sur le site de la déclaration préalable est obligatoire et sera réalisé par le demandeur et sous sa responsabilité. Dans le cas contraire: Panneau mis en place par le Géomètre: mini 100€ Constat d'affichage dressé par un Huissier: 350€</i>	150,00 €	1		150,00 €	
Fourniture du fichier dessin au format DWG <i>Le destinataire est tenu de vérifier la cohérence de leurs contenus avec les documents contractuels et les ouvrages déjà réalisés. La responsabilité du Géomètre-Expert ne pourrait être engagée au titre de leurs contenus.</i>	75,00 €	1	0	0,00 €	
CONDITIONS					
<i>Le requérant fournira au Géomètre Expert avec le présent devis accepté un acompte de 40%, ainsi qu'une copie de son titre de propriété. Le solde sera demandé à la signature des documents. Les prix s'entendent HORS TAXES. Ils subiront le taux de T.V.A. en vigueur au moment de la facturation. En cas de non règlement dans les délais précités, il sera appliqué une pénalité de 1,5% par mois.</i>					
<i>Durée de validité de la proposition : 3 mois Au-delà, les prix seront révisés en fonction de l'indice d'actualisation et de révision géomètre-expert (IGE)</i>					
DELAIS					
<i>60 jours ouvrés à réception de la commande si confirmation sous huit jours (hors délais administratifs et de signature).</i>					
ETAT DU TERRAIN					
<i>Le présent devis est établi pour une intervention en terrain préalablement débroussaillé ou naturellement dégagé. Dans le cas contraire, une plus-value sera appliquée en fonction des difficultés rencontrées.</i>					
Conditions de Paiement :				TOTAL HT	3 997,00 €
Paiement à réception de facture				TVA (19,60%)	783,41 €
				TOTAL TTC	4 780,41 €

Date de la commande : 12.10.4.2013

Signature (faire précéder de "Bon pour Commande") :

"Bon pour commande"

